

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de mai 2017 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 1er mai 2017 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Marco Déry ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 73-17

**ADOPTION**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Rés. 74-17

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE - 3 AVRIL 2017**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 75-17

**APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à

**SUITE ITEM « RÉS. 75-17/APPROBATION - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER »**

payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 255,337.98 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPTLT201705**.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CORRESPONDANCE**

De la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé, un communiqué concernant la présentation des résultats de la dernière année dans son rapport annuel 2016 des différents services offerts à la population à cet effet.

De la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une copie conforme de la réponse négative concernant la demande de monsieur Kevin Leblanc afin que soit autorisé le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 761 211, 3 761 214 et 3 763 582 comprenant la ferme ainsi que deux (2) résidences existantes selon la résolution no 143-16 adoptée par le Conseil municipal à sa séance régulière du 6 juin 2016.

Du Gouvernement du Québec, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, monsieur Laurent Lessard une lettre pour informer qu'une aide financière maximale de 1 309 098 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre du programme de « *Réhabilitation du réseau routier local - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* » pour la réfection des chemins Bellevue, Bernier, du Lac, Lac-des-Îles, Lavergne, des Laurentides, Lemay, de la Station et St-Onge.

Du Gouvernement du Québec, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, monsieur Laurent Lessard une lettre pour informer qu'une aide financière maximale de 676 500 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre du programme de « *Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales* » pour les travaux de décohéssionnement sur le chemin Héroux.

Du Gouvernement du Québec, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, monsieur Laurent Lessard une lettre pour informer qu'une aide financière de 61 717 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre du « *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* ».

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**COALITION AIDE AUX VICTIMES DE PYRRHOTITE (CAVP)**

Rés. 76-17

**AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière d'un montant de 1,150 \$ pour l'année 2017 afin de contribuer au financement de la campagne de levée de fonds de la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP).

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **SUITE ITEM « DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE »**

### **CAMP DE JOUR CPE LE JARDIN DU PIPANDOR**

Rés. 77-17

#### **AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière d'un montant de 1,000 \$ pour l'achat du matériel éducatif et l'organisation des sorties ainsi que la location gratuite des locaux de la municipalité concernant le camp de jour 2017 du CPE Le Jardin du Pipandor.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **PLAN DES MESURES D'URGENCE**

#### **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Rés. 78-17

#### **ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal adopte le plan de sécurité civile de la municipalité dont l'objectif est de se préparer à faire face à tout événement d'urgence susceptible à survenir sur le territoire de la municipalité tel qu'il sera requis en vertu du *règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* devant être édicté sous peu par le ministre de la Sécurité publique du Québec.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **ROBOT D'APPELS**

Rés. 79-17

#### **ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICES**

En cohérence avec l'adoption du Plan de sécurité civile de la municipalité et le *règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* devant être édicté sous peu par le ministre de la Sécurité publique du Québec qui stipule qu'une municipalité locale doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services de la « *Cie ADN Communication* » afin de se doter d'un outil pour alerter et informer la population en cas de sinistre réel ou appréhendé soit un « robot d'appels » pour un montant de 1 495\$.

Il est également résolu que le maire et/ou le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de services selon les termes et conditions décrits dans l'offre de services.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CHEMIN BELLEVUE**

Rés. 80-17

#### **AFFAISSEMENT DE TERRAIN**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de l'occurrence de multiple petits glissements et affaissements de terrain aux abords d'une section de 30 à 40 mètres du chemin Bellevue aux cours des trois (3) dernières années;

**SUITE ITEM « RÉ. 80-17/CHEMIN BELLEVUE - AFFAISSEMENT DE TERRAIN »**

**ATTENDU QUE** nos partenaires du service de sécurité civile du ministère de la Sécurité publique du Québec ont été informés à chaque année de l'état de la situation et qu'ils sont venus sur place pour documenter la situation en collaboration avec les géologues du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et qu'il a été confirmé verbalement à la municipalité qu'il n'y avait pas de danger imminent;

**ATTENDU QUE** le talus débute maintenant aux pieds des glissières de sécurité de la route, qu'il y a présence de failles dans le sol et que la dernière crue printanière 2017 a provoqué plusieurs petits affaissements de terrain;

**ATTENDU QUE** des travaux d'asphaltage majeurs auront lieu incessamment sur le chemin Bellevue et que l'entrepreneur en charge des travaux a fait part à la municipalité de sa réticence significative à effectuer les travaux prévus pour le tronçon de la route en question pour des raisons de sécurité et que conséquemment, il allait devoir modifier sa technique de travail, à savoir que, notamment, les rouleaux à asphalte ne seront pas utilisés en « mode vibration »;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal se sent concerné par la sécurité des usagers de cette route et des résidents des alentours et souhaite une action rapide dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il apparaît comme une évidence au Conseil municipal que la situation concernant les sols servant d'accise à la dite section du chemin Bellevue est excessivement préoccupante et il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que soit réitéré une demande d'aide technique et financière à notre partenaire en la matière, le service de sécurité civile du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), afin de s'assurer d'une stabilisation des sols du secteur du chemin Bellevue;

Il est également résolu qu'une demande de rapport géologique officiel et de confirmation écrite de l'absence de danger imminent ainsi que la présente résolution soit envoyées au MSP et au MTMDET.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**TRAVAUX CHAMBRE D'ACCÈS**

**CONDUITE D'AMENÉE**

Rés. 81-17

**AUTORISATION - AVENANT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise un avenant d'environ 45 000 \$ plus taxes au contrat de la Cie Bircon inc. octroyé via la résolution no 31-17 concernant la construction de chambres d'accès sur la conduite d'amenée d'eau brute et à l'usine de filtration afin de doter cette dernière d'une conduite d'amenée de secours.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

<b>SOUSSIONS</b>	
<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX</b>	
<b>PROJET RÉFECTION DES RUES BELLEMARE, FISET ET ST-PROSPER</b>	
<b>NOMS DES SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (TAXES NON INCLUSES)</b>
BLR Excavation	1 105 863.71 \$
André Bouvet Ltée	1 262 500.60 \$
Maskimo Construction inc.	1 297 945.35 \$
Les Entreprises Carl Marchand	1 339 630.00 \$
Construction & Pavage Boisvert inc.	1 443 463.00 \$

Rés. 82-17

**ACCEPTATION - SOUSSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la « *Cie BLR Excavation* » au montant de 1 105 863.71 \$ + taxes pour les travaux de réfection des infrastructures décrétés par le règlement d'emprunt #472 concernant les rues Bellemare, Fiset et Saint-Prosper et réalisés avec une contribution du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

<b>SOUSSIONS</b>	
<b>MANDAT DE LABORATOIRE</b>	
<b>CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX</b>	
<b>ASPHALTAGE CHEMIN HÉROUX</b>	
<b>NOMS DES SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (TAXES NON INCLUSES)</b>
SNC-Lavalin	4 620.50 \$
Englobe Corp.	4 787.00 \$
Labo S.M. Inc.	4 946.00 \$

Rés. 83-17

**ACCEPTATION - SOUSSION**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la « *Cie SNC-Lavalin* » au montant de 4 620.50 \$ + taxes pour l'offre de services techniques concernant un mandat de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux d'asphaltage du chemin Héroux décrétés par le règlement d'emprunt #467. Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**SUITE ITEM****« CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIEUX - MANDAT DE LABORATOIRE »**

<b>SOUSSIONS</b>	
<b>MANDAT DE LABORATOIRE</b>	
<b>CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX</b>	
<b>ASPHALTAGE 8 RUES</b>	
<b>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (TAXES NON INCLUSES)</b>
Englobe Corp.	12 008.00 \$
SNC-Lavalin	12 777.00 \$
Labo S.M. Inc.	13 391.00 \$

Rés. 84-17

**ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la « *Cie Englobe Corp.* » au montant de 12 008.00 \$ + taxes pour l'offre de services techniques concernant un mandat de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux d'asphaltage de 8 rues sur le territoire de la municipalité décrétés par les règlements d'emprunt #471 et #476. Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

<b>SOUSSIONS</b>	
<b>MANDAT DE LABORATOIRE</b>	
<b>CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX</b>	
<b>PROJET RUES BELLEMARE/FISET/ST-PROSPER</b>	
<b>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (TAXES NON INCLUSES)</b>
SNC-Lavalin	8 796.95 \$
Englobe Corp.	11 061.00 \$
Labo S.M. Inc.	12 007.00 \$

Rés. 85-17

**ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la « *Cie SNC-Lavalin* » au montant de 8 796.95 \$ + taxes pour l'offre de services techniques concernant un mandat de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection des infrastructures des rues Bellemare, Fiset et Saint-Prosper décrétés par le règlement d'emprunt #472. Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

SOUMISSIONS	
RÉHABILITATION DES PUIITS NOS 1, 3, 4, 5 ET 6	
INSPECTION PAR CAMÉRA DU PUIITS NO 2	
NOMS DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (TAXES NON INCLUSES)
R.J. Lévesque & Fils	85 050.00 \$
Les Forages L.B.M. Inc.	122 360.00 \$

Rés. 86-17

### **ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de R.J. Lévesque & Fils Ltée au montant de 85 050.00 \$ + taxes concernant la réhabilitation des puits alimentant le réseau d'aqueduc municipal. Cette soumission étant la plus basse conforme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **PELLE**

Rés. 87-17

### **LOCATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accepte la proposition de monsieur Jocelyn Carbonneau pour la location d'une pelle hydraulique, Cat 305 CR au montant de 42 \$/heure pour un minimum de 515 heures pour un total de 24,869.09 \$ taxes incluses pour les besoins du secteur des travaux publics afin d'effectuer des travaux d'asphaltage et de voirie sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Rés. 88-17

### **CHUTE À LIVRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soutien vise le projet « *Chute à livres* », qui consiste en l'implantation d'une chute à livres à même le bâtiment de la bibliothèque municipale afin d'augmenter la plage d'accessibilité pour le retour des documents empruntés et ainsi favoriser l'utilisation accrue du service de bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soutien est inférieure à 2 500 \$ et que la mise du fonds représente un minimum de 20 % du coût total du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé a été préalablement présenté et que la structure de financement a été détaillée dans le formulaire de demande remis à l'agente de développement du territoire et qu'il a été jugé admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les dépenses admissibles seront remboursées (en respect de la demande initialement déposée), et ce, sur présentation des factures et après le dépôt du rapport final à la MRC;

**SUITE ITEM « RÉS. 88-17/BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - CHUTE À LIVRES »**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à réaliser le projet tel que présenté et n'y apporter aucun changement majeur avant de consulter l'agente de développement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à mentionner la contribution financière de la MRC de Maskinongé lors de toute activité médiatique relative au projet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu :

**QUE** la municipalité dépose son projet dans l'enveloppe de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie réservée pour la municipalité;

**QUE** le Conseil municipal mandate le directeur de travaux publics comme responsable de la réalisation du projet et la secrétaire-trésorière comme responsable de la reddition de compte à la MRC.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Rés. 89-17

**ORGANIGRAMME MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal crée le poste d'Inspecteur en bâtiment et en environnement;

Le titulaire du poste effectuera 35h de travail par semaine et il est entendu avec les parties à l'entente intermunicipale en urbanisme et en environnement que la présente résolution ajuste les articles 3 et 5 de cette dernière afin d'assurer la cohérence des documents.

Le Conseil municipal identifie le titulaire de ce poste comme « personne désignée » aux fins de l'application des règlements en matière d'urbanisme et d'environnement.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 90-17

**EMBAUCHE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal embauche monsieur Jonathan Arsenault, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à partir du 2 mai 2017.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CONCILIATEUR AGRAIRE**

Rés. 91-17

**PERSONNE DÉSIGNÉE**

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales stipule que toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la même loi;



## SUITE ITEM « RÉS. 91-17/CONCILIATEUR AGRAIRE - PERSONNE DÉSIGNÉE »

**ATTENDU QUE** l'article 35 précise également que la municipalité peut élargir la compétence de la personne désignée à l'ensemble des propriétaires de son territoire;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a déjà identifié les titulaires des postes d'inspecteur en bâtiment et en environnement et de Directeur des travaux publics comme « personne désignée » aux fins de l'application des règlements en matière d'urbanisme et d'environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal identifie toute « personne désignée » aux fins de l'application des règlements en matière d'urbanisme et d'environnement comme personne en charge de l'application des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et élargi le champ d'application de cette désignation à l'ensemble des propriétaires de son territoire.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## VARIA

- **DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ**

**MONSIEUR PIERRE GÉLINAS (FERME LA FIÈRE)**

**RÉSOLUTION NO 67-17**

Rés. 92-17

**AUTORISATION - CORRECTION MINEURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise une correction mineure aux paragraphes 3 et 5 de la résolution no 67-17 adoptée à la séance régulière du 3 avril 2017 pour une demande d'appui à la CPTAQ par monsieur Pierre Gélinas pour la Ferme la Fièrre concernant l'autorisation pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 3 761 609 soit :

**1. 3E PARAGRAPHE**

Il faut changer les mots « *n'a pas* » par « *a* » concernant l'usage de la résidence.

**2. 5E PARAGRAPHE**

Il faut changer la date d'existence de la résidence soit « **1960** » au lieu de « **1993** ».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **ORGANISME**

Rés. 93-17

**AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière :

**SUITE ITEM « RÉS. 93-17/VARIA - ORGANISME/AIDE FINANCIÈRE »**

- de 250 \$ au Comité de liturgie de la Fabrique de Saint-Boniface pour les aider à couvrir les frais de la « *Fête de la fidélité et de l'engagement* » qui se tiendra le 25 juin prochain;
- sous la forme de main-d'œuvre pour l'entretien du terrain de la Fabrique de Saint-Boniface.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

• **LETTRE DE REMERCIEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Michel Perron qu'une lettre de remerciements soit envoyée à monsieur Raymond Corriveau en reconnaissance de son implication dans la préparation du Plan de sécurité civile de la municipalité.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 94-17

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière